



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

intégration en milieu scolaire

Question écrite n° 62387

Texte de la question

M. Christian Bourquin attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité à propos du projet de mise en place d'un service d'auxiliaires d'intégration scolaire dans le département des Pyrénées-Orientales. En effet, ce service permet l'intégration des enfants handicapés dans le milieu scolaire ordinaire. Ce type de dispositif connaît déjà du succès dans plus de vingt-cinq départements où il fonctionne par le recrutement d'emplois-jeunes. Il répond ainsi au double objectif que s'est fixé le Gouvernement, à savoir, d'une part, assurer la meilleure intégration possible des handicapés dans notre société et, d'autre part, favoriser l'emploi des jeunes adultes dans nos départements. Dans les Pyrénées-Orientales, un projet de mise en place d'un service d'auxiliaires d'intégration scolaire a été déposé auprès de la direction départementale du travail et de l'emploi ; les administrations de l'éducation nationale, de la D.D.A.S.S. et de la jeunesse et des sports ont émis un avis favorable à cette création. La mise en place de la convention des emplois-jeunes dépendant aujourd'hui de l'avis délivré par son ministère, il souhaiterait connaître sa position sur cette question, les mesures qu'elle envisage de prendre, sous quelles formes et dans quels délais.

Données clés

Auteur : [M. Christian Bourquin](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62387

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juin 2001, page 3468